

Septembre 2025

ING Economic Focus

Sept Belges sur dix demandent une législation stricte en matière d'IA

Résumé

L'intelligence artificielle (IA) a cessé depuis longtemps d'être une chimère. Depuis notre précédente étude [d'avril 2024](#), l'usage de l'IA n'a cessé de croître. En juin 2025, selon notre enquête, la moitié des Belges utilisent l'IA dans leur vie privée, soit une hausse de 12 points de pourcentage par rapport à la fin 2023. L'utilisation a également augmenté sur le lieu de travail, passant de 41% à 48% des répondants. Pourtant, seuls 24% des Belges ont déjà ressenti un impact significatif de l'IA sur leur vie quotidienne au cours des cinq dernières années, malgré l'émergence d'outils d'IA générative tels que ChatGPT. Pour les cinq prochaines années, un nombre croissant de personnes pensent que l'IA aura une incidence sur leur travail.

Concernant leur propre emploi, les Belges considèrent l'IA comme un outil plutôt que comme une menace. Cependant, l'impact plus large suscite des inquiétudes : 45 % des répondants s'attendent à des pertes nettes d'emplois causées par l'IA, 44 % considèrent l'IA comme un risque pour la société et 60 % doutent de la fiabilité de l'information. Ces préoccupations alimentent la demande d'une législation stricte. Pas moins de 71 % des Belges sont favorables à une régulation stricte de l'IA, même si cela limite certains avantages, et presque deux tiers des Belges sont favorables à une régulation stricte de l'IA même si cela limite la plupart des avantages de l'IA. Les Belges sont plus nombreux que dans les pays voisins à soutenir une réglementation stricte de l'IA.

Les autorités européennes semblent aller dans le sens de la volonté des Belges. Avec l'introduction de la loi européenne sur l'IA en 2024, l'Europe a franchi une étape importante vers une réglementation de l'IA fondée sur les risques. Dans le même temps, cette législation suscite des inquiétudes parmi les entreprises, notamment en ce qui concerne la complexité et le coût de la mise en conformité. Par rapport aux États-Unis, qui s'engagent en faveur de l'innovation et de la flexibilité, l'Europe adopte une approche plus protectrice. Cela a des répercussions économiques importantes. En 2024, c'est aux États-Unis que la grande majorité des nouveaux modèles d'IA ont été développés. En outre, environ 75 % de la capacité mondiale des supercalculateurs d'IA est concentrée aux États-Unis, ce qui renforce encore leur avance technologique par rapport à la Chine et à l'Europe.

Bien que l'Europe indique être prête à investir massivement dans l'IA, le cadre réglementaire reste un frein important à l'innovation, donc aux gains de productivité, à la croissance économique et à l'évolution du pouvoir d'achat. Il est important de garder en tête que le choix de davantage de réglementation, bien qu'il soit clairement salué par la population belge, a un coût économique. La conséquence du cadre réglementaire trop risqué est que l'Europe risque de prendre du retard dans la course mondiale à l'IA, avec un écart de croissance et de productivité avec les États-Unis qui sera de plus en plus difficile à combler.

L'IA en plein essor : l'intérêt des Belges s'accroît, mais l'impact reste limité

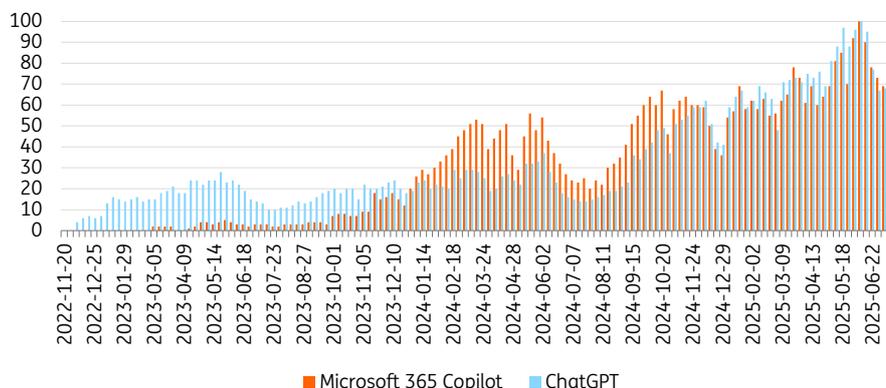
L'IA continue de se développer à la vitesse de l'éclair, avec de plus en plus d'applications. Les applications de l'IA sont de plus en plus présentes dans notre vie quotidienne : pensez aux chatbots sur les sites web, aux assistants vocaux sur nos smartphones ou à l'IA

Alissa Lefebvre
Economiste
Bruxelles +32 (0) 471 31 18 91
Alissa.lefebvre@ing.com

généraliste comme ChatGPT. La technologie est donc accessible au grand public, mais la question principale reste de savoir dans quelle mesure elle est effectivement utilisée. Les tendances de recherche sur Google montrent déjà que les Belges ont commencé à manifester un intérêt massif pour Copilot et ChatGPT depuis leur introduction sur le marché¹.

Fig. 1. Les Belges recherchent davantage d'informations sur l'IA

Nombre de recherches sur google en Belgique sur "Microsoft 365 Copilot" et "ChatGPT" comme terme de recherche sur la période novembre 2022 - juillet 2025.



Source : Google trends

Malgré l'intérêt naissant, notre enquête ING Consumer Survey² conduite à la fin de l'année 2023 a montré que les Belges étaient encore hésitants à l'égard de l'IA à ce moment-là, tant sur le plan privé que sur le plan professionnel. En juin 2025, nous avons posé à nouveau la question et nous constatons que non seulement l'intérêt mais aussi l'utilisation ont augmenté de façon spectaculaire. Sur le lieu de travail, 48% des Belges utilisent désormais l'IA, contre 41% en 2023. Dans le domaine de la vie privée, la croissance est encore plus frappante : la proportion d'utilisateurs est passée de 39 % à 51 %, soit une augmentation de 12 points de pourcentage. Il apparaît également que des caractéristiques telles que le sexe, l'âge et le niveau d'éducation jouent un rôle évident : les hommes, les répondants plus jeunes (18 à 44 ans) et ceux qui ont un niveau d'éducation plus élevé sont plus susceptibles d'utiliser l'IA à la fois à titre privé et professionnel³.

Fig. 2. Dans la vie professionnelle, la majorité des Belges restent à l'écart de l'IA

Pourcentage de répondants indiquant qu'ils utilisent l'IA dans le cadre de leur vie professionnelle : 2023 vs 2025

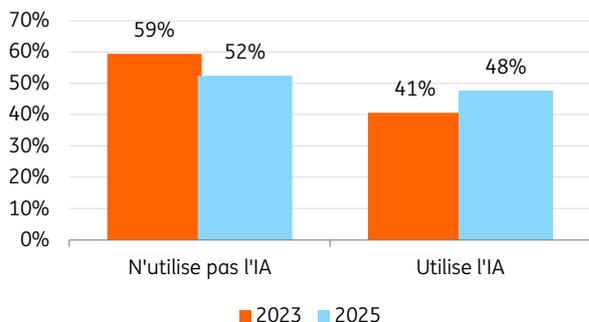
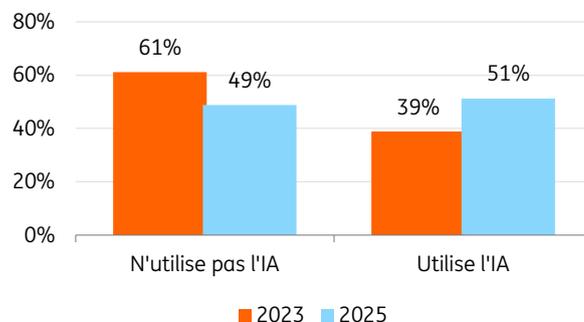


Fig. 3. Pendant ce temps, dans la vie privée, la moitié des Belges utilisent ces nouveaux outils

Pourcentage de répondants indiquant qu'ils utilisent l'IA dans leur vie personnelle : 2023 vs 2025



¹ ChatGPT a été introduit en novembre 2022 et Microsoft Copilot a été annoncé en mars 2023. Les chiffres de Google trends peuvent même être sous-estimés, car les utilisateurs peuvent mettre le site web en signet ou l'obtenir automatiquement comme suggestion dans leur barre de recherche après une première visite. Dans les deux cas, ils visitent le site directement, sans passer par Google, et ces visites ne sont donc pas comptabilisées dans les estimations ci-dessus.

² Enquête réalisée par Ipsos auprès d'un groupe représentatif de Belges (1 002 dans l'édition de fin 2023 et 1 003 dans l'édition de juin 2025) de tous âges, sexes, tranches de revenus, niveaux d'éducation et types d'emplois.

³ Une étude similaire menée par l'université de Gand, consultable à l'adresse [ici](#), le confirme pour l'IA sur le lieu de travail.

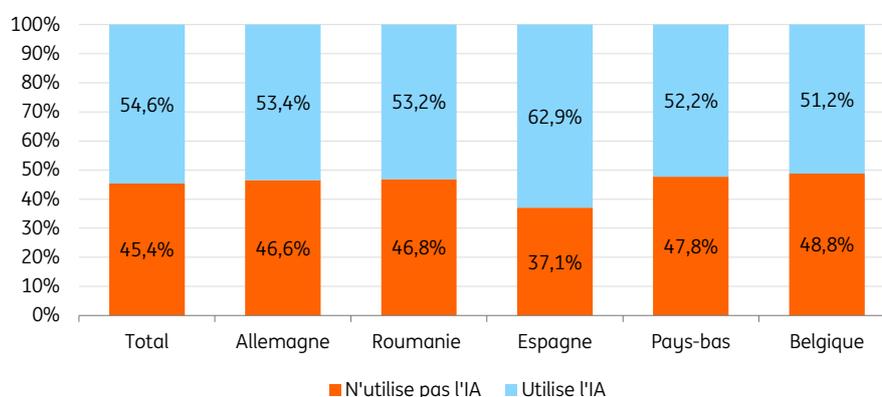
Pourtant, seuls 24 % d'entre eux déclarent avoir déjà constaté un réel changement engendré par l'IA dans leur vie quotidienne au cours des cinq dernières années, période durant laquelle l'IA générative, telle que ChatGPT et Microsoft Copilot, a été mise à la disposition du grand public. Toutefois, près de la moitié des Belges interrogés s'attendent à ce que l'IA modifie considérablement leur vie quotidienne au cours des cinq prochaines années.

La Belgique est en queue de peloton pour ce qui est de l'utilisation de l'IA dans la vie privée

Malgré l'augmentation de l'utilisation de l'IA au cours des dix-huit derniers mois, la proportion d'utilisateurs reste faible par rapport aux autres pays où notre enquête ING Consumer Survey⁴ a été menée. Par exemple, la Belgique se situe tout en bas de la liste en termes d'utilisation privée de l'IA avec 51 %, alors que l'Espagne est en tête avec près de 63 % des personnes interrogées qui déclarent utiliser l'IA dans leur vie personnelle⁵. Avec respectivement 52,2 % et 53,4 %, nos pays voisins, les Pays-Bas et l'Allemagne, ont une proportion d'utilisateurs d'IA dans la vie privée similaire à celle de la Belgique.

Fig. 4. Scepticisme des Belges à l'égard de l'utilisation de l'IA

Part des personnes interrogées déclarant utiliser ou non l'IA dans leur vie privée dans les différents pays où l'ING Consumer Survey a été menée.



Source : ING Consumer Survey 2025

Une explication possible de cette différence, ou une conséquence importante de celle-ci, réside dans la façon dont la fiabilité des systèmes d'IA est perçue. Selon une autre étude sur la confiance et l'attitude de la population envers l'IA dans 47 pays⁶, en Espagne, près de 60 % de la population considère que les systèmes d'IA sont dignes de confiance, tandis qu'en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne, cette confiance oscille entre 45 % et 50 %. Les attitudes à l'égard de l'impact social varient également considérablement. En Espagne, 51% des personnes interrogées considèrent l'IA comme une opportunité pour la société, contre seulement 42% en Belgique⁷. Si l'optimisme prévaut en Espagne, les inquiétudes l'emportent en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne⁸.

⁴ Allemagne, Roumanie, Espagne et Pays-Bas.

⁵ Selon l'étude du baromètre européen de l'IA d'EY, la part des utilisateurs de l'IA est la plus élevée en Espagne (84 %), alors qu'elle est beaucoup plus faible dans nos pays voisins, les Pays-Bas (66 %) et l'Allemagne (67 %). Cela peut s'expliquer par le fait que les travailleurs espagnols s'attendent à ce que l'IA devienne une priorité d'investissement dans les années à venir (54 %) et que leur niveau d'autodidaxie sur l'IA est relativement élevé (54 %) par rapport à d'autres pays européens.

⁶ Confiance, attitudes et utilisation de l'intelligence artificielle : une étude mondiale 2025 (figure 9 : « fiabilité perçue »)

⁷ Résultats de l'enquête ING auprès des consommateurs 2025

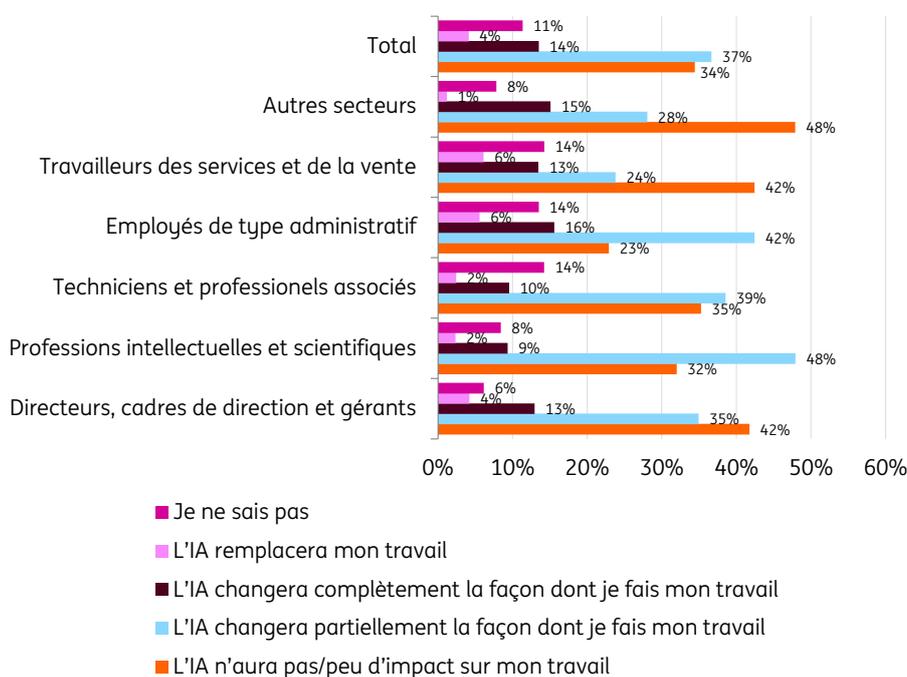
⁸ Ibid. note de bas de page numéro 6 (figure 15 : « % d'optimisme », « % d'inquiétude »)

L'IA sur le lieu de travail : menace ou alliée ?

Bien que l'utilisation de l'IA sur le lieu de travail augmente, les Belges restent remarquablement confiants quant à leur propre sécurité d'emploi. Selon notre enquête seulement 4% des travailleurs s'attendent à ce que l'IA prenne complètement le contrôle de leur emploi, malgré les chiffres récents du VDAB⁹ sur la baisse du nombre de postes vacants dans les professions sensibles à l'IA et les récentes mises en garde publiques de plusieurs PDG (¹⁰) sur les pertes d'emplois à grande échelle dues à l'IA. Toutefois, les perceptions varient considérablement d'une catégorie de profession à l'autre¹¹. Les employés de type administratif s'attendent à l'impact le plus important de l'IA sur leur travail : près de 6 % d'entre eux craignent que leur emploi disparaisse complètement, tandis que 23 % seulement pensent que l'IA n'aura pas d'impact sur leur travail. En revanche, le personnel de service et de vente, ainsi que les cadres, indiquent le plus souvent qu'ils pensent que l'IA n'affectera pas du tout leur travail (respectivement 42,4 % et 41,7 %). Près de la moitié des personnes occupant une profession intellectuelle ou scientifique s'attendent à ce que l'IA ait un impact partiel sur la façon dont ils font leur travail (47,9 %).

Fig. 5. Tout le monde n'est pas également préoccupé par le fait d'être remplacé par l'IA

Part des répondants à la question "Quel impact pensez-vous que l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) en général aura sur votre propre emploi au cours des cinq prochaines années ?" (Question posée aux personnes qui déclarent avoir un emploi)



Source : ING Consumer Survey 2025

Dans le même temps, l'impact sur le marché du travail au sens large suscite des inquiétudes : 45 % des Belges pensent que l'IA supprimera plus d'emplois qu'elle n'en créera, tandis que 8 % seulement croient en une création nette d'emplois¹². Dans notre étude de 2024 nous avons déjà examiné dans quelle mesure les emplois des Belges risquent effectivement d'être remplacés par l'IA. Nous avons donc établi une distinction entre les emplois en fonction de leur exposition à l'IA et de la complémentarité de l'IA avec le contenu de l'emploi. Nous estimons que 65 % des travailleurs belges, soit quelque 3,3

⁹ Les postes vacants de traducteurs et de programmeurs en particulier sont en baisse depuis l'introduction de l'IA générative selon : [La Flandre est-elle prête pour l'impact de l'IA sur le marché du travail ? | De Standaard](#)

¹⁰ [Chronique | Les pertes d'emplois massives causées par l'IA ne sont plus un tabou | L'Echo](#)

¹¹ Les catégories sont basées sur la Classification internationale type des professions (ISCO) de l'Organisation internationale du travail (ILO). Vous trouverez plus d'informations sur les classifications [ici](#).

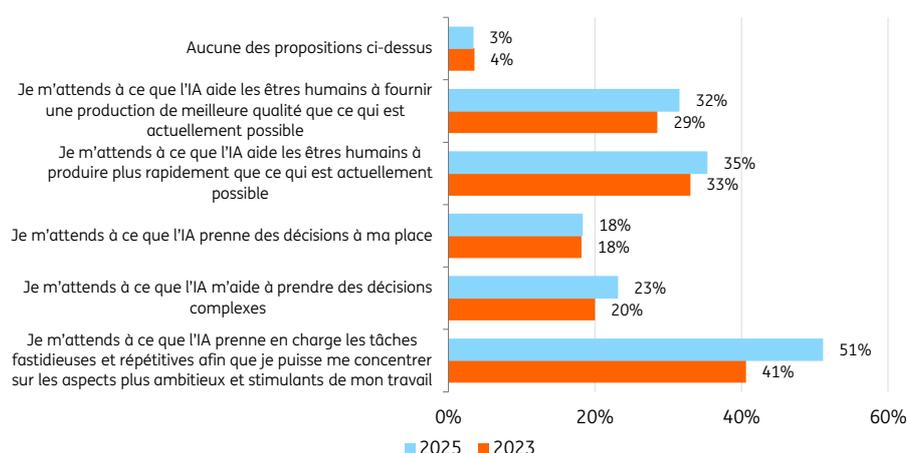
¹² Les Belges sont donc les plus pessimistes par rapport aux autres pays de notre enquête.

millions de personnes, occupent des emplois fortement exposés à l'IA. Au sein de ce groupe, 31 % occupent un poste où l'IA est plus susceptible de jouer un rôle de soutien. Pour 34 % des emplois fortement exposés et faiblement complémentaires, le risque de substitution est plus élevé. Les 34 % restants occupent des emplois qui, pour l'instant, ne subissent que peu ou pas d'impact de l'IA.

Bien que les Belges estiment que le risque de perdre leur emploi est faible, une majorité d'entre eux s'attendent à ce que l'IA modifie leur travail d'une manière ou d'une autre. Par exemple, 51 % pensent que l'IA prendra en charge les tâches répétitives, laissant plus de place aux tâches plus créatives ou stratégiques. La proportion des Belges qui attendent cela a augmenté de manière significative par rapport à notre précédente enquête à la fin de l'année 2023, avec une augmentation d'environ 10 points de pourcentage. L'utilisation de l'IA pour aider à prendre des décisions complexes (23%), l'augmentation du rythme de travail (35%) et l'amélioration de la qualité du travail (32%) sont également de plus en plus reconnues par rapport à fin 2023 (respectivement 20%, 33% et 29%).

Fig. 6. L'IA considérée principalement comme un outil

Les personnes ayant répondu à la question " De quelle manière pensez-vous que l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) en général affectera votre propre emploi au cours des cinq prochaines années ? »



Source : ING Consumer Surveys 2023 & 2025

Pourtant, une récente enquête menée auprès de la population belge ⁽¹³⁾ montre que l'IA est actuellement principalement utilisée pour traduire des textes (33 %), rechercher des informations ciblées sur un sujet particulier (29 %) et aider à rédiger des courriels (25 %). L'automatisation des tâches répétitives n'est citée à cet égard que par 9% des répondants. Les attentes ne semblent donc pas correspondre pleinement à la réalité actuelle de l'utilisation de l'IA.

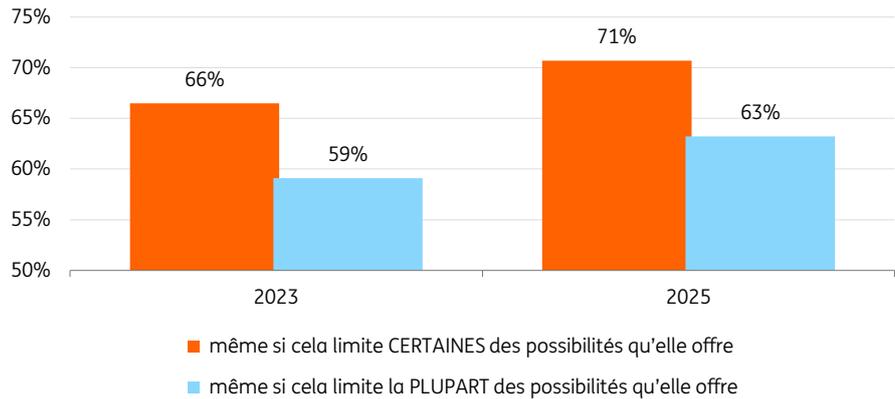
Le soutien à des règles strictes en matière d'IA s'accroît, en particulier chez les Belges

Bien que l'IA puisse apporter des gains de productivité significatifs, la Belgique - comme beaucoup d'autres pays européens - reste confrontée à un niveau élevé de réglementation, qui menace d'entraver l'innovation et la croissance de la productivité. Il est intéressant de noter que c'est le Belge lui-même qui réclame des réglementations strictes en matière d'IA. Une large majorité estime que l'IA devrait être strictement réglementée, même au détriment de certains (71 %) ou même de la majorité (63 %) de ses avantages potentiels. Par rapport à notre précédente enquête, le soutien à une réglementation stricte a encore augmenté (+5 points de pourcentage et +4 points de pourcentage respectivement).

¹³ Ibid. note de bas de page numéro 3

Fig. 7. Une législation stricte sur l'IA de plus en plus appréciée par les Belges

Part des répondants qui sont d'accord avec l'affirmation suivante : " L'IA devrait être strictement réglementée, même si cela limite CERTAINES/la PLUPART des possibilités qu'elle offre »

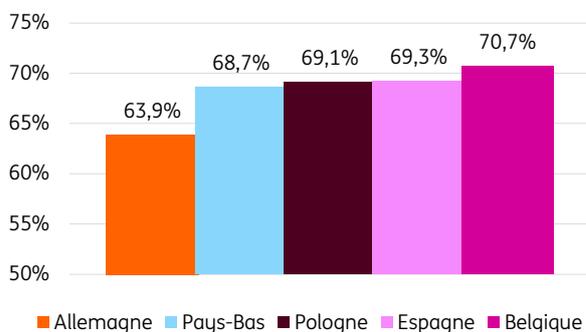


Source : ING Consumer Surveys 2023 & 2025

Par rapport aux autres pays étudiés dans notre enquête, les Belges sont donc non seulement plus sceptiques quant à l'utilisation de l'IA, mais ils sont également plus enclins à préconiser une réglementation stricte. En outre, ce soutien de 71% des Belges à une réglementation stricte de l'IA en Belgique est nettement plus élevé que dans nos pays voisins - avec une différence de 2 points de pourcentage par rapport aux Pays-Bas et de près de 7 points de pourcentage par rapport à l'Allemagne. Lorsque nous avons affiné la question et demandé si la réglementation resterait souhaitable même si la plupart des avantages de l'IA étaient supprimés, la différence est devenue encore plus nette : environ 8 points de pourcentage avec les Pays-Bas et même 11 points de pourcentage avec l'Allemagne. Cela suggère que les Belges sont nettement plus critiques ou craintifs à l'égard de l'IA que les pays voisins, ce qui se traduit par un plus grand soutien à la réglementation.

Fig.8. La Belgique, leader dans la demande d'une législation plus stricte en matière d'IA

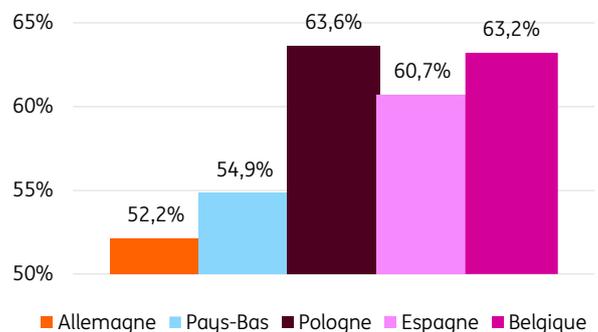
Part des répondants qui sont d'accord avec l'affirmation : " L'IA devrait être strictement réglementée, même si cela limite CERTAINES des possibilités qu'elle offre »



Source : ING Consumer Survey 2025

Fig. 9. Plus de six Belges sur dix sont favorables à une réglementation de l'IA, même si elle limite la plupart de ses avantages.

Pourcentage de répondants approuvant l'affirmation suivante : " L'IA devrait être strictement réglementée, même si cela limite la PLUPART des possibilités qu'elle offre.



Source : ING Consumer Survey 2025

Ce résultat est conforme aux conclusions d'une enquête de la Commission européenne¹⁴, qui a montré que les Belges sont parmi les plus fervents partisans de l'interdiction de la prise de décision entièrement automatisée par l'IA sur le lieu de travail. Cette attitude semble être en partie motivée par des préoccupations concernant l'impact social de l'IA. Par exemple, selon notre enquête, 44% des personnes interrogées considèrent l'IA

¹⁴ L'intelligence artificielle et l'avenir du travail - février 2025 - Enquête Eurobaromètre

comme un danger potentiel et 60 % des Belges affirment que l'IA ne permet plus d'être sûr de ce que l'on voit ou entend¹⁵.

L'IA sous surveillance : protection nécessaire ou entrave ?

Les autorités semblent partager l'avis des Belges, car de nombreuses lois relatives à l'IA sont mises en œuvre en Europe et en Belgique¹⁶. Dans le cadre de la stratégie numérique de l'UE, une première proposition visant à réglementer l'IA au moyen d'un système de classification basé sur les risques a été lancée en 2021 : le "EU AI Act"¹⁷. Cette loi est officiellement en vigueur depuis août 2024, mais les obligations concrètes sont introduites progressivement, l'objectif étant une mise en œuvre complète d'ici 2027¹⁸. Cette législation permet aux systèmes d'IA d'être largement déployés, à condition qu'ils soient évalués en fonction du risque qu'ils représentent pour les utilisateurs. Il existe quatre catégories de risques¹⁹:

1. **Risque inacceptable** - Applications interdites, telles que l'IA qui manipule les gens ou prédit un comportement criminel sur la base de caractéristiques personnelles.
2. **Risque élevé** - Les applications susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou aux droits fondamentaux, telles que la reconnaissance faciale à distance sans consentement, font l'objet de restrictions supplémentaires telles qu'une évaluation adéquate des risques liés aux systèmes, l'enregistrement des activités afin de garantir la traçabilité des résultats, etc.
3. **Risque limité** - Risques associés au besoin de transparence concernant l'utilisation de l'IA, par exemple en informant clairement les utilisateurs qu'ils communiquent avec une machine lorsqu'ils utilisent un chatbot.
4. **Risque minime ou nul** - Applications présentant un risque faible ou nul, pour lesquelles aucune obligation supplémentaire ne s'applique. La majorité des systèmes actuellement utilisés dans l'UE entrent dans cette catégorie, par exemple les filtres anti-spam.

Cette réglementation pourrait être l'une des raisons pour lesquelles une proportion importante d'entreprises choisissent de ne pas utiliser les systèmes d'IA à l'heure actuelle. Outre le manque d'expertise au sein de l'entreprise, les préoccupations relatives à la protection des données et à une éventuelle violation de la vie privée sont présentées comme des obstacles majeurs par les entreprises²⁰ à la mise en œuvre de systèmes d'IA. En effet, plusieurs entreprises ont déjà fait part, au début de cette année, de leurs préoccupations concernant les obligations et les coûts supplémentaires qui seraient associés à l'utilisation de l'IA dans le cadre de la nouvelle législation européenne sur l'IA²¹. Cette loi sur l'IA vient s'ajouter à un paysage réglementaire déjà complexe. Selon BusinessEurope, plus de 60% des entreprises européennes²² considèrent la réglementation comme un frein à l'investissement. Ce point a également été mis en évidence dans le rapport de Mario Draghi, qui a identifié les lois et les réglementations comme l'un des plus grands obstacles à l'innovation dans l'UE. En particulier, les chevauchements et les incohérences entre le GDPR et la loi sur l'IA créent une incertitude juridique. Les États membres ont des interprétations différentes, ce qui augmente le

¹⁵ Résultats de notre ING Consumer Survey 2025

¹⁶ Outre la réglementation européenne, la Belgique a également mis en place au niveau fédéral des organes consultatifs sur l'utilisation de l'IA. Le Comité consultatif d'éthique sur les données et l'IA fournit des conseils scientifiques sur les questions éthiques, juridiques, économiques et sociales entourant l'IA, ainsi que la robotique et les technologies connexes au sein du gouvernement fédéral. Le comité directeur sur l'intelligence artificielle (Steering Committee on Artificial Intelligence) donne des conseils sur des questions politiques plus larges concernant l'intelligence artificielle.

¹⁷ Législation (UE) 2024/1689, extraite de [ici](#).

¹⁸ Cette page présente un aperçu visuel du calendrier de la loi européenne sur l'IA : [the-eu-ai-act-key-dates-for-compliance-orrick-ai-resource-centre-sep-2024.pdf](#)

¹⁹ [AI Act | Shaping Europe's digital future](#)

²⁰ [Belgian Digital Economy Overview Edition 2025 | SPF Economie](#)

²¹ <https://www.vub.be/en/news/belgian-companies-concerned-about-european-ai-act> ; <https://www.lecho.be/entreprises/tech-science/la-loi-ia-europeenne-resistera-t-elle-aux-pressions-des-entreprises/10614496.html>

²² [Reducing regulatory burden to restore the EU's competitive edge - BusinessEurope](#)

risque d'exclure les entreprises européennes des premières innovations en matière d'IA et d'imposer des charges supplémentaires aux chercheurs et aux développeurs de l'UE lorsqu'ils mettent au point des technologies d'IA locales.

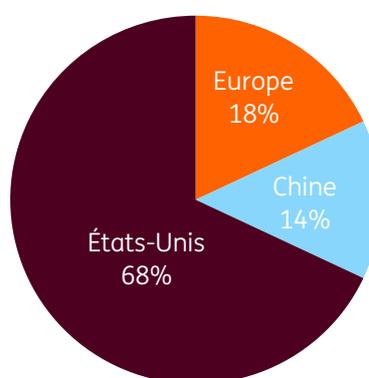
Europe et États-Unis : l'écart entre les politiques et les investissements en matière d'IA

Dans un contexte mondial où prévaut la dynamique du "gagnant prend le plus", l'UE est confrontée à un compromis fondamental : protéger les droits fondamentaux et la sécurité des produits par une réglementation stricte, d'une part, et créer un espace pour l'investissement et l'innovation sans compromettre la protection des consommateurs, d'autre part. Selon M. Draghi, il est essentiel de simplifier les réglementations, d'harmoniser la mise en œuvre du GDPR et de supprimer les chevauchements avec la loi sur l'IA. C'est le seul moyen pour l'Europe d'éviter de se laisser distancer dans la course mondiale à l'IA. En effet, la loi européenne sur l'IA met l'accent sur la sécurité et la surveillance, tandis qu'aux États-Unis, l'objectif principal est d'encourager l'innovation, avec des restrictions moins générales. Néanmoins, plusieurs nouvelles lois liées à l'IA ont été introduites aux États-Unis l'année dernière, avec un accent particulier sur les "deepfakes"²³. Toutefois, l'impact de ces réglementations reste plus limité que celui des initiatives européennes. Une étude réalisée par l'université de Stanford²⁴ a révélé que seulement 19% des entreprises interrogées ont déclaré qu'elles seraient affectées par la décision présidentielle sur l'IA. À titre de comparaison, 65 % des entreprises sont concernées par le GDPR et 41 % par la loi européenne sur l'IA.

Cette différence entre l'Europe et les États-Unis se manifeste non seulement dans la législation, mais aussi dans l'investissement, le développement et l'utilisation de l'IA. Les investissements américains dans l'IA dépassent de loin ceux des autres pays²⁵. En outre, les États-Unis restent la principale source de modèles d'IA de premier plan dans le monde. En 2024, les institutions américaines ont mis au point 40 modèles d'IA pionniers²⁶, soit nettement plus que la Chine (15) et l'Europe (3). Au cours de la dernière décennie, les modèles d'apprentissage automatique les plus influents sont venus des États-Unis plus que de n'importe quel autre pays. En mai de cette année, environ 75 % de la capacité mondiale de supercalcul de l'IA était concentrée aux États-Unis, tandis que la Chine arrivait en deuxième position avec 15 %²⁷.

Fig. 10. Près de 7 nouveaux modèles IA sur 10 au cours de la dernière décennie ont été développés aux États-Unis.

Nombre de nouveaux modèles d'IA, 2014-24



Source: AI index report 2025

²³ Un deepfake est un média synthétique généré par une intelligence artificielle, dans lequel l'apparence ou la voix d'une personne est manipulée ou remplacée dans une vidéo, un son ou une séquence.

²⁴ [Rapport sur l'indice d'intelligence artificielle 2025](#)

²⁵ Ibid. note de bas de page numéro 24

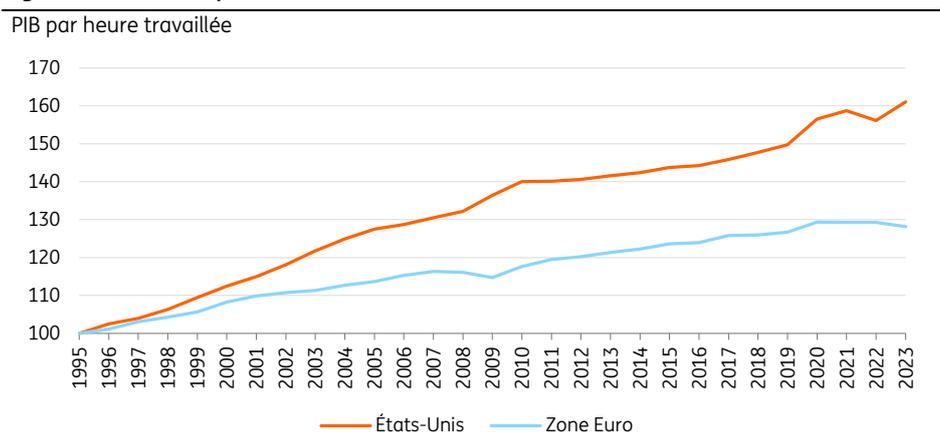
²⁶ Définis comme des modèles particulièrement influents au sein de l'écosystème de l'IA/apprentissage automatique par Epoch AI. Parmi les exemples, citons GPT-4o, Claude 3.5 et AlphaGeometry.

²⁷ [Les États-Unis hébergent la majorité des superordinateurs d'IA, suivis par la Chine | Epoch AI](#)

L'Amérique du Nord est également un leader mondial dans l'utilisation de l'IA par les organisations. Dans le même temps, la Chine a connu l'un des taux de croissance les plus élevés l'année dernière, avec une augmentation de 27 points de pourcentage de l'utilisation de l'IA au sein des entreprises. L'Europe suit avec une augmentation de 23 points de pourcentage. Ces chiffres indiquent que le paysage mondial de l'IA évolue rapidement et que la concurrence internationale dans les applications de l'IA s'intensifie.

Comme l'a montré notre étude précédente, l'intelligence artificielle peut générer une croissance économique potentielle nettement plus élevée à long terme. Par ailleurs, plusieurs études académiques²⁸ soulignent que des réglementations strictes peuvent freiner l'innovation et, par conséquent, limiter la croissance économique et les gains de pouvoir d'achat. En Europe, la demande de réglementation est particulièrement forte, comme le montre notre enquête auprès des consommateurs et le niveau de réglementation y est également bien plus élevé qu'aux États-Unis. Ce choix entraîne des coûts réels, que nous devons assumer sous la forme d'une croissance économique plus faible de la productivité et donc du pouvoir d'achat de chaque habitant— un phénomène déjà perceptible aujourd'hui et qui risque de s'accroître dans le futur.

Fig. 11. Le fossé de productivité entre les États-Unis et l'UE se creuse



Source : OECD

Bien qu'il existe une volonté politique et financière manifeste de mobiliser des investissements importants, comme l'initiative européenne InvestAI²⁹ de 200 milliards d'euros, cela reste insuffisant dans le contexte actuel pour combler l'écart de croissance et d'innovation avec les États-Unis. Les facteurs structurels qui freinent la croissance européenne, notamment le cadre réglementaire, continuent de peser lourdement. Sans un effort de réforme plus large, le fossé en matière de productivité et de progrès technologique risque de se creuser davantage. D'autant plus que la politique américaine sous la présidence de Donald Trump, avec son « White House AI Action Plan », mise sur la déréglementation et la suppression de la législation existante afin de stimuler davantage l'innovation. Sa récente déclaration selon laquelle pour chaque nouvelle loi, dix anciennes lois seront supprimées, illustre la volonté des États-Unis de conserver à tout prix leur position de leader mondial dans le domaine de l'IA.

²⁸ Coffey, B., McLaughlin, P.A., and Peretto, P. 2020. "The Cumulative Costs of Regulations." *Review of Economic Dynamics*, 18 (October 2020): 1-21, <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S1094202520300223>; Dawson, J.W., and Seater, J.J. 2013. "Federal Regulation and Aggregate Economic Growth." *Journal of Economic Growth*, 18(2): 137-177.

²⁹ EU launches InvestAI initiative to mobilise €200 billion of investment in artificial intelligence | Shaping Europe's digital future

Disclaimer

Cette publication a été préparée par la division d'analyse économique et financière de ING Belgique S.A. ("ING") exclusivement à titre d'information, sans tenir compte des objectifs d'investissement, de la situation financière ou des moyens d'un utilisateur en particulier. Les informations dans cette publication ne constituent ni une recommandation de placement, ni un conseil fiscal, juridique ou en investissement, ni une offre ou une incitation à acheter ou vendre des instruments financiers. Même si toutes les précautions ont été prises pour assurer que les informations contenues dans ce document ne soient ni erronées, ni trompeuses au moment de la publication, ING ne peut pas garantir l'exhaustivité ni l'exactitude des informations communiqués par des tiers. ING ne peut pas être tenue pour responsable d'éventuelles pertes directes ou indirectes suite à l'utilisation de cette publication, sauf faute grave. Les opinions, prévisions ou estimations sont uniquement celles du ou des auteurs à la date de la publication et peuvent être modifiées sans préavis, sauf indication contraire.

La distribution de cette publication peut faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires dans certains états et les personnes qui entrent en possession de celle-ci doivent se renseigner à propos de ces restrictions et les respecter.

Cette publication est soumise à la protection du copyright et des droits des bases de données et ne peut être reproduite, distribuée ou publiée par quiconque, quel que soit l'objectif, sans l'accord préalable explicite et écrit de ING. Tous les droits sont réservés. L'entité juridique responsable de la publication ING Belgique S.A. est agréée par la Banque Nationale de Belgique et est supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE), la Banque Nationale de Belgique (BNB) et l'Autorité des Services et Marchés Financiers (FSMA) . ING Belgique S.A. est enregistrée en Belgique (n° 0403.200.393) au registre des personnes morales de Bruxelles

À l'attention des investisseurs américains : toute personne qui souhaite discuter de cette publication ou effectuer des transactions dans un titre mentionné dans ce document doit prendre contact avec ING Financial Markets LLC, qui est membre de la NYSE, la FINRA et la SIPC et qui fait partie de ING, et qui a accepté la responsabilité de la distribution de ce document aux États-Unis conformément aux dispositions en vigueur.

Editeur responsable : Peter Vanden Houte, Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique.